

# BUDGET PARTICIPATIF

## AU LAC MARCHAIS, UN NOUVEAU PARC DE LOISIRS POUR TOUS

Lauréat du Budget participatif 2025, le nouveau parc du Lac Marchais a ouvert ses portes en février. Un lieu familial pensé pour la détente, le sport et la convivialité.

### Un projet citoyen devenu réalité

C'est un projet attendu par de nombreux habitants qui a officiellement vu le jour aux abords du Lac Marchais. Lauréat du Budget participatif 2025, cet aménagement, porté par deux Deuilloises, Élisabeth et Léa, a bénéficié de l'accompagnement de la municipalité pour sa mise en œuvre technique. Il offre désormais un vaste espace dédié à la détente et aux activités de plein air, dans un cadre verdoyant et apaisant. Pensé pour répondre à des usages variés, ce parc comprend un boulodrome ainsi qu'une station de cross-training, invitant petits et grands à pratiquer une activité physique en plein air.



### Des équipements pour petits, grands... et compagnons à quatre pattes

Les familles ne sont pas en reste avec la création d'une aire de jeux destinée aux enfants de 2 à 10 ans. Toboggan-cabane et jeux à ressort, réalisés principalement en bois, s'intègrent harmonieusement à l'environnement naturel



du site. Les propriétaires de chiens disposent également d'un caniparc entièrement clôturé et doté d'un accès indépendant. Équipé de quatre agrès d'agility en bois, cet espace permet aux animaux de se dépenser en toute sécurité, dans le respect des autres usagers.

Des corbeilles, des bornes de propreté canine et plusieurs bancs viennent compléter l'aménagement, afin de renforcer le confort et la propreté du site. Le site, clôturé, est accessible aux horaires d'ouverture des parcs de la ville et soumis au règlement municipal. Dans un second temps, des massifs fleuris ainsi que la plantation d'arbres viendront agrémenter les lieux et offrir des zones d'ombre supplémentaires.

### Caniparc : un espace dédié... et un rappel aux règles

Si la création du caniparc répond à une demande forte, elle s'accompagne d'un rappel nécessaire. À Deuil-La Barre, les incivilités liées aux déjections canines demeurent un problème

récurrent. Malgré les rappels réguliers, certains comportements nuisent encore au cadre de vie et à l'environnement. Les propriétaires ou détenteurs de chiens sont tenus de ramasser immédiatement les déjections de leur animal sur la voie publique, dans les parcs, jardins et aires de jeux. Toute infraction est passible d'une amende forfaitaire de 68 €.

Par ailleurs, rappelons que dans les caniparcs, les chiens doivent être tenus en laisse à l'entrée et à la sortie de l'espace. À l'intérieur, ils peuvent évoluer librement, sous la surveillance constante de leur propriétaire. En revanche, dans les jardins, espaces verts et sur la voie publique, les chiens doivent obligatoirement être tenus en laisse.

Toutes ces dispositions font l'objet des arrêtés municipaux permanents n°585/2025 et n°013/2026. Respecter ces règles, c'est préserver la qualité de vie de tous et permettre à chacun de profiter pleinement de ces nouveaux espaces.

# BUDGET PARTICIPATIF



## Un nouveau spot pour les sportifs

Implanté aux abords du lac, ce nouvel équipement joue la carte du sport pour tous, sous toutes ses formes. Outre une aire de jeux et un caniparc, le site se distingue par une station de cross-training 8 faces ultra-complète : sac de frappe, banc à abdos, chaise romaine, barres de traction, de dips et de suspension, sans oublier les cordes à claquer. De quoi repousser ses limites ! L'installation peut accueillir de 8 à 12 utilisateurs sur une surface de 44 m<sup>2</sup>. Cerise sur le cochonnet, un boulo-drome de 4 m sur 15, en libre accès, a également vu le jour, pour des parties conviviales entre amis ou voisins. Un espace où performance, détente et esprit sportif se rencontrent. ■